

Circulaire interministérielle n° DSS/SD2/2015/179 du 26 mai 2015 relative aux modalités d'attribution des indemnités journalières dues au titre de la maladie

26/05/2015

Cette circulaire "a pour objet de synthétiser en un document unique les principaux aspects des législations et réglementations relatives aux indemnités journalières dues au titre de l'assurance maladie". Elle présente successivement les conditions d'ouverture du droit, le maintien du droit, le délai de carence, le montant de l'indemnité journalière, la revalorisation de l'indemnité journalière maladie en cas d'interruption de travail se prolongeant au-delà de trois mois, la durée de versement des indemnités journalières maladie et le paiement des indemnités journalières maladie.

Consulter ici la circulaire interministérielle n° DSS/SD2/2015/179 du 26 mai 2015 relative aux modalités d'attribution des indemnités journalières dues au titre de la maladie